

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 octobre 2011

Il est 20h00, M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance. Mme Isabelle Blanchet, Secrétaire, tient le procès-verbal.

Le Président avise que, comme l'ordre du jour l'indique, nous aurons la visite, à 20h30, de M. Pittet, Commandement de la Police d'Yverdon, qui nous présentera le projet de Police Intercommunale. Le Président propose donc que nous avançons dans les points de l'ordre du jour jusqu'à l'arrivée de M. Pittet.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a légalement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 33 Conseillers et Conseillères répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut convenablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'aucun membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaire ni modification.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du Conseil Général des 6 avril 2011 et 31 mai 2011

Le Président demande si lecture des procès-verbaux des séances du Conseil Général des 6 avril 2011 et 31 mai 2011, annexés à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ces procès-verbaux.

Le Président soumet les procès-verbaux des séances du Conseil Général des 6 avril 2011 et 31 mai 2011 à l'approbation du Conseil.

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

4. Admission – Démission

Mme Dominique Wittwer et MM. David Massard et Antoine Rodrigues demandent leur admission au Conseil Général.

Le Président s'assure verbalement que les 3 candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil Général, les assermente séance tenante et les remercie de leur engagement pour la Commune.

5. Arrêté d'imposition 2012-2016

Le Président rappelle que l'arrêté d'imposition pour les années 2012-2016 ainsi que le préavis Municipal relatif à l'approbation de l'arrêté d'imposition ont été remis aux membres du Conseil Général, avec la convocation.

Il constate qu'il y a une bascule d'impôts avec augmentation de 2 points du taux d'impôt communal, de 67 à 69 points, avec baisse simultanée du taux d'impôt cantonal, de 157,5 à 155,5 points. Ainsi, le total des impôts communaux et cantonaux reste inchangé. Le Syndic précise que le Canton a décidé de descendre l'impôt d'1 point supplémentaire, ce qui modifie le total des impôts communaux et cantonaux figurant sur le préavis Municipal. Le Président rappelle que cela ne change en rien l'arrêté d'imposition.

Le Président invite M. Michel Greppin, rapporteur de la Commission des Finances, à procéder à la lecture du rapport de ladite Commission, qui recommande l'approbation du préavis Municipal.

Le Boursier Communal explique que le vigneron du village n'est pas soumis à l'article concernant la taxe de vente d'alcool à l'emporter.

M. Eric Martin est étonné que l'on vote l'arrêté d'imposition pour 5 ans. Le Syndic répond que c'est la 2^{ème} législature que l'on procède de cette façon mais que l'on peut à tout moment revoir l'arrêté d'imposition en cas de modification.

N'ayant pas d'autre réaction à ce sujet, le Président soumet au vote le préavis Municipal et l'arrêté d'imposition.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation de l'arrêté d'imposition ainsi que l'arrêté d'imposition pour les années 2012-2016 sont acceptés à l'unanimité.

6. Autorisation de vendre 40 m² de terrain communal

Le Président informe que le préavis Municipal relatif à l'approbation de l'autorisation de vendre 40 m² de terrain communal, parcelle n° 76, à M. Antoine Rodrigues a été annexé à la convocation.

Le Président invite M. Michel Greppin, rapporteur de la Commission des Finances, à procéder à la lecture du rapport de ladite Commission. La Commission considère que la vente de ce bout de terrain est tout-à-fait appropriée et que le prix de vente correspond au prix du marché. Elle recommande donc l'approbation du préavis Municipal tel que présenté.

M. Claude Martin aimerait savoir où cela va s'arrêter. Le Syndic informe qu'il y a dans la Commune, ce qui s'appelle des places d'aisance et que beaucoup de propriétaires en bénéficient pour accéder à leur propriété, place de parc ou terrasse et que cela se loue aux alentours de CHF 40.00 par année.

Après réflexion sur le sujet, la Municipalité a décidé d'accepter l'offre de M. Antoine Rodrigues quant à la vente de ces 40 m² de terrain communal, au lieu de lui louer cette place chaque année.

M. José Goy souligne que, malgré que le terrain n'ait pas encore été vendu, le mur est déjà construit sur le terrain communal et que la barrière s'y trouve déjà également. Le Président informe que l'on peut construire un mur sur le terrain d'un tiers, à ses risques, avec l'accord de ce tiers. Le Syndic précise que si le Conseil Général décide de ne pas vendre le terrain, la Municipalité se verra dans l'obligation de faire démolir le mur.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et invite le Conseil Général à se prononcer sur le préavis Municipal.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation de l'autorisation de vendre 40 m² de terrain communal, parcelle n°76, à M. Antoine Rodrigues est approuvé à la majorité suivante :

30 oui

0 non

6 abstentions

7. Autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000.- pour dépenses imprévues

Le Président rappelle que le préavis Municipal relatif à l'approbation de l'autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000.- pour dépenses imprévues a été remis, avec la convocation, aux Conseillers et Conseillères.

Le Syndic avise que cela se fait chaque fois en début de législature et que jusqu'à maintenant, la Municipalité n'a jamais abusé de ces CHF 50'000.- et encourage donc le Conseil Général à approuver le préavis Municipal.

Le Président invite M. Michel Greppin, rapporteur de la Commission des Finances, à procéder à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande l'approbation du préavis Municipal tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis Municipal au vote.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation de l'autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000.- pour dépenses imprévues est accepté à l'unanimité.

8. Commission de Gestion

Le Président invite M. José Goy, rapporteur de la Commission de Gestion, à procéder à la lecture de ladite Commission, laquelle relève principalement les points suivants :

- Il est prévu un entretien de la toiture de l'Eglise, par brassage des tuiles.
- La moquette de la Grande Salle a été changée et il reste encore les portes-fenêtres ainsi que la porte d'entrée à changer. La Municipalité regarde pour trouver une solution pour le sol de la salle de gym qui a été taché par des locataires.
- Concernant l'ancienne poste, projets toujours en suspens.
- Le congélateur communal coûte plus cher à la Commune que ce qu'il lui rapporte malgré l'occupation de toutes les cases.
- Les travaux du collecteur, sur la parcelle 71, à l'Ochette, sont en cours de réalisation.
- Les travaux pour la circulation seront exécutés au printemps.
- La Municipalité étudie une solution pour empêcher l'accès aux véhicules sur les terrains de foot.
- Suite à l'introduction de la taxe aux sacs, les déchets ont diminué dans les containers mais ont augmenté à la déchetterie.

Le Président demande si la mise à l'enquête pour la circulation dans le village a suscité des oppositions. M. Bertrand Gaillard répond qu'il y a eu une opposition et qu'une discussion aura lieu prochainement avec l'opposant.

N'ayant pas d'autre réaction, le Président prend acte du rapport et remercie les membres de la Commission de Gestion pour leur travail.

M. Pittet, Commandant de la Police d'Yverdon, étant arrivé, le Président propose de passer directement au point 11 de l'ordre du jour et de revenir sur les points 9 et 10 une fois la présentation de M. Pittet terminée.

11. Information de Monsieur Pittet, Commandant de la Police d'Yverdon, sur le projet de Police Intercommunale

Le Président informe les Conseillers et Conseillères que MM. Pittet et Guillemin, de la Police d'Yverdon, vont présenter, au Conseil, le projet de Police Intercommunale puisque la Commune devra se prononcer quant à l'adhésion de ce projet, au prochain Conseil qui se déroulera le 8 décembre 2011.

Mme Patricia Hiertzeler remercie MM. Pittet et Guillemin d'avoir bien voulu se déplacer afin de nous présenter le projet de Police Intercommunale et indique que la Municipalité est fortement intéressée par ce projet.

M. Pittet explique que La Police d'Yverdon a été approchée pour établir un projet de Police Régionale et que 9 autres Communes se sont intéressées à ce projet et qu'elles devront accepter les statuts prochainement.

Les Communes vont toucher 2 points d'impôts qui vont être reversé au Canton, pour la Police, quel que soit la Police choisie.

M. Pittet relève les points importants pour la Police Intercommunale, qui sont :

- Visibilité
- Accessibilité
- Prévention

M. Pittet informe que la Police Intercommunale offrira des services que n'offre pas la Police actuelle et qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, on pourra enregistrer une plainte pénale n'importe où, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il y aura en permanence, 24h/24, 3 patrouilles pour l'ensemble du territoire. 2 patrouilles seront dans le secteur Nord et 1 dans le secteur Sud, ce qui crée une plus-value au niveau de la sécurité publique. Il y aura 9 policiers de proximité, dont 4 à Orbe et 5 à Yverdon.

Il est garanti aux petites Communes que le coût ne dépassera pas les 2 points d'impôts pour 2012.

Mme Marianne Gaillard prétend que le projet tombe si une des Communes refuse d'y adhérer. M. Pittet affirme que c'est exact mais pour autant que la Commune qui refuse crée un trou avec les autres Communes car, pour qu'il y ait une Police Intercommunale, toutes les Communes doivent se toucher entre elles.

Le Président aimerait savoir ce qui arriverait si Chavornay refusait le projet. M. Pittet répond qu'il faudra réduire la voilure financière du projet, ce qui veut donc dire qu'il faudra revoir le nombre de policiers mais que le nombre de patrouilles restera inchangé.

M. Michel Greppin demande s'il y aura une plus grande présence policière. M. Pittet rappelle que trop de policiers créent l'insécurité.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande si la Police Cantonale pourra intervenir dans le secteur. M. Pittet confirme qu'elle en aura le droit et qu'il y a une collaboration déjà en place mais qu'elle interviendra uniquement sur demande, sauf en cas d'événement réactif (constat d'infraction).

M. Alain Michaud constate que notre Commune demande moins d'intervention que certaines Communes et aimerait savoir comment les montants sont répartis entre les Communes. M. Pittet informe que le partage des coûts se calculera sur le nombre d'habitants * le coefficient, ce qui donne la masse habitant/coefficient.

Le Syndic remarque qu'il y a une inégalité de financement de cette Police entre les petites Communes. Notre Commune paie ~ CHF 35'000.- alors que certaines s'en sortent pour CHF 5'000.- ou CHF 6'000.-. M. Pittet précise que c'est un constat car il n'y a aucun moyen de changer cela.

Suite à la question de Mme Marianne Gaillard par rapport à un éventuel accident sur l'autoroute, sur la Commune de Montcherand, M. Pittet précise que ce ne sera pas du ressort de la Police Intercommunale d'intervenir mais à la Gendarmerie. Toutefois, si une brigade de la Police Intercommunale roule sur l'autoroute et voit un accident, elle s'arrêtera et avisera la Gendarmerie pour le constat.

M. Eric Martin s'interroge sur les missions que la Police Intercommunale ne pourra pas effectuer. M. Pittet informe que toutes les tâches d'investigations, cantonales ou judiciaires ne seront pas de son ressort.

Le Président aimerait savoir où va l'argent s'il y a un radar sur la Commune. M. Pittet indique que si une Commune a un aide de police et que celui-ci met des contraventions, comme il ne fera pas partie de la Police Intercommunale, l'argent ira à la Commune mais si c'est une patrouille de la Police Intercommunale qui s'en occupe, l'argent ira pour l'association. Pour les Communes qui ont un règlement communal de police, si une infraction est commise, l'argent sera versé à la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président et Mme Patricia Hiertzeler remercient MM. Pittet et Guillemain pour leur présentation.

9. Communications du bureau du Conseil

Le Président demande aux membres du Conseil si 2 personnes seraient d'accord de venir aider les scrutateurs lors du dépouillement des votations du 23 octobre 2011.

Mme Dominique Wittwer et M. Michel Greppin se portent volontaires.

10. Communications de la Municipalité

Le Syndic fait savoir qu'il a participé à une séance avec l'OFROU, concernant les travaux de la semi-autoroute. Les travaux qui ont été réalisés dernièrement ne sont que provisoires. Les travaux de séparations physiques débiteront en 2012 et les travaux finaux sont prévus pour 2016-2017.

Depuis les travaux, il semblerait que les frontaliers utilisent un peu plus les routes de contournement, mais selon l'OFROU, ils vont vite reprendre la semi-autoroute, malgré la limitation de 80 km/h.

M. Eric Martin fait remarquer que le bruit de cette semi-autoroute est moindre depuis qu'elle est limitée à 80 km/h.

12. Divers et propositions individuelles

M. Eric Martin a vu que l'Etat de Vaud mettait, à disposition des Communes, des outils destinés à l'élaboration de leur propre concept énergétique communal. Le Syndic affirme que Mme Valérie Rovero a été mandatée pour participer à ces travaux de discussion.

13. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 36 Conseillers et Conseillères répondent présents.

Il est 21h32 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :

La secrétaire :